

Appel à propositions

Forco

Expérimentation territoriale « Tremplin Commerce »

En Région Hauts de France

Faciliter l'intégration de personnes handicapées du milieu protégé vers le milieu ordinaire, dans les métiers du commerce

Date limite de dépôt des candidatures : 14 août 2018

1. ELEMENTS DE CONTEXTE

1.1. Le Forco

Créé en 1994, le Forco est l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) du Commerce et de la Distribution. Agréé par l'Etat pour collecter les fonds de la formation professionnelle, le Forco a été désigné par 13 branches professionnelles pour être leur partenaire emploi-formation. Depuis 2016, le Forco est également habilité en tant qu'Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA).

Les 13 branches professionnelles adhérentes au Forco :

- ✓ Bricolage
- ✓ Commerce à distance
- ✓ Commerce à prédominance alimentaire (détail et gros)
- ✓ Commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie
- ✓ Commerce des articles de sport et équipements de loisirs
- ✓ Commerce succursaliste de la chaussure
- ✓ Commerce succursaliste de l'habillement
- ✓ Commerces de Détail Non Alimentaires
- ✓ Grands magasins et Magasins populaires
- ✓ Horlogerie commerce de gros
- ✓ Import-Export
- ✓ Optique-lunetterie de détail
- ✓ Professions de la photographie

Les chiffres clés de l'OPCA Forco :

- 42 000 entreprises adhérentes dont 84 % sont des TPE de moins de 10 salariés
- 295 millions € de collecte au titre de la Formation continue
- 101 millions € collectés au titre de la taxe d'apprentissage

Le Forco accompagne la performance des entreprises et contribue à l'évolution professionnelle des individus, salariés et demandeurs d'emploi, en facilitant l'accès à la formation et le développement des compétences.

Aux côtés des missions de collecte, gestion et mutualisation des fonds, le Forco, en tant que partenaire emploi-formation, assure les missions suivantes :

- Informer et conseiller... les entreprises et leurs salariés sur les dispositifs et les outils de la formation professionnelle continue.
- Accompagner et outiller... les entreprises, de toute taille, dans la définition et la mise en œuvre de leurs projets emploi formation.
- Orienter et optimiser... l'investissement formation des entreprises en articulant les différents dispositifs et en mobilisant des financements publics (FPSP, Europe, Etat, Régions).
- Faciliter et simplifier... l'accès des entreprises et des salariés à une offre de formation diversifiée, innovante et de qualité.
- Anticiper et analyser... les facteurs d'évolution des métiers et des compétences dans les différents secteurs du Commerce et de la Distribution

Depuis 1996, le Forco héberge l'Observatoire prospectif du commerce qui conduit des études, développe des outils pour les 13 branches professionnelles adhérentes et met à disposition des informations et des ressources sur l'emploi et la formation.

Le Forco met à la disposition des branches professionnelles et de ses entreprises adhérentes un service de proximité présent sur l'ensemble du territoire à travers 13 implantations régionales, en cohérence avec les 13 nouvelles régions métropolitaines

1.2. L'expérimentation

Les personnes en situation de handicap peuvent travailler en milieu ordinaire : des réglementations assurent l'égalité entre valides et travailleurs handicapés. Elles concernent autant l'accès à l'emploi que les conditions de travail. Les personnes handicapées dont les capacités de travail ne leur permettent ni de travailler en milieu ordinaire, ni en entreprise adaptée, peuvent être orientées vers le milieu protégé et accueillies en ESAT (établissements ou services d'aide par le travail).

Le Forco, à travers le projet "Tremplin Commerce", souhaite s'engager et favoriser la transition entre milieu protégé et milieu ordinaire, pour des usagers d'ESAT, en leur proposant un parcours global et sécurisé, dans les métiers du commerce, alliant formation, accompagnement et alternance.

Cette action s'inscrit dans la Convention-cadre entre le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels et l'État 2015-2017, ses avenants et son annexe financière prévisionnelle pour 2018, plus spécifiquement dans l'Appel à projets du FPSPP « Financement d'une expérimentation territoriale à destination des demandeurs d'emploi »

L'expérimentation "Tremplin Commerce" vise à mettre en synergie et accompagner, à travers différentes phases, tous les acteurs en vue de sécuriser la transition : ESAT, candidats, entreprises, organismes de formation.

- >Phase 1 : accompagnement au sourcing, appui au recrutement
- >Phase 2 : formation en alternance pour une pré-qualification «Découverte du Commerce» et accompagnement
- >Phase 3 : accompagnement et préparation au contrat de professionnalisation
- >Phase 4 : accompagnement à l'intégration en magasin
- >Phase 5 : formation qualifiante en contrat de professionnalisation et accompagnement en magasin, suivi post contrat

Elle poursuit 2 buts :

- Pour les travailleurs-usagers d'ESAT: Développer leurs compétences, en vue de leur adaptation et intégration progressive, construite et accompagnée sur des postes de travail adaptés en milieu ordinaire et dans le secteur du commerce.
- Pour les entreprises : Accueillir des professionnels en situation de handicap psychique/déficient cognitif/sensoriel/moteur et les intégrer à leurs équipes. Les sensibiliser et former les tuteurs aux différents types de handicap (déficience intellectuelle, psychique, sensoriel, moteur).

Le bénéficiaire est au cœur du dispositif et c'est l'intervention conjointe auprès du tryptique ESAT / Organisme de Formation / Entreprise qui assurera la sécurisation de son parcours d'inclusion en milieu ordinaire. Cette intervention devra être effectuée par un organisme accompagnateur (que nous nommons OA).

2. OBJET DE L'APPEL A PROPOSITIONS

Le présent appel à propositions porté par l'OPCA Forco a pour objet de sélectionner une solution formation et accompagnement émanant d'organismes de formation dans le cadre d'un parcours global (pré-qualification suivie d'un contrat de professionnalisation) à destination des travailleurs usagers d'ESAT.

Descriptif du projet :

- > Le rôle de l'organisme accompagnateur sera de fédérer et coordonner les différents acteurs, en vue de favoriser la bonne réussite du parcours et sa sécurisation.
- > Les ESAT seront associés à toutes les phases du projet, tant leur expertise et leur connaissance des usagers sont primordiales pour présager de l'adaptation en milieu ordinaire.
- > Les activités d'un travailleur-usager réalisées en milieu ordinaire encadrées par l'ESAT témoigneront d'une probable adaptation en magasin ; pour autant, ce ne doit pas être le seul critère pour choisir un candidat. Son projet professionnel, une première expérience réussie en grande distribution, sa stabilisation et son envie d'apprendre sont essentiels pour conforter le choix de l'équipe. Par contre, « la seule volonté de sortir de l'ESAT » n'est jamais suffisante.
- > Les organismes de formation seront mobilisés tant au niveau de la mise en place d'une certification, qu'au niveau de l'appropriation des codes sociaux et de la mise en avant des compétences et d'un savoir-être (l'OF et l'OA peuvent être le même organisme).
- > L'entreprise devra s'assurer que le tuteur et les membres de son équipe seront bienveillants par rapport au candidat et à sa situation personnelle. Par ailleurs, c'est le collectif de travail dans sa globalité qui doit accueillir positivement l'inclusion en milieu ordinaire.
- > Le Forco apportera son expertise des métiers du commerce, au travers de la connaissance des métiers de ses 13 branches professionnelles adhérentes.

Un comité de pilotage sera mis en place, réunissant tous les trimestres les différents partenaires du projet : ESAT, entreprises, Organisme accompagnateur, OF.

2.1. Prestations attendues

L'appel à propositions est découpé en deux phases : formation pré-qualifiante et accompagnement.

Formation pré-qualifiante :

Formation en alternance de 3 semaines en organisme de formation (codes de l'entreprise, sociaux, de la communication, découverte des métiers, ...) et 5 semaines en entreprise (découverte du métier et premiers gestes professionnels)

→ Il est attendu que le prestataire propose un programme (objectifs et moyens pédagogiques, durée, ...) et un devis liés à cette phase de pré-qualification.

Accompagnement en amont, pendant et après le contrat de professionnalisation :

A chaque phase du projet (1, 2, 3, 4 et 5 ; citées plus haut), le prestataire sélectionné aura pour mission de construire, garantir, coordonner et accompagner le parcours de professionnalisation du candidat : au recrutement, sur les plans pédagogique et social, et dans le suivi après une formation.

→ Il est attendu du prestataire une proposition qualitative des actions envisagées pour mener à bien le projet et ce à chaque phase du projet ainsi qu'une estimation du temps passé (rythme, temporalité).

→ Il est également attendu de la part du prestataire une proposition de livrables associés à chaque étape.

- Sur la phase 1 – Sourcing, appui au recrutement : Proposer différentes étapes et niveaux d'intervention de l'OA auprès du Forco et des ESAT (repérage des besoins, sélection des candidats, ...) pour mettre en œuvre et lancer le projet.
- Sur la phase 2 – Pré-qualification « Découverte du Commerce » : Réaliser des RDV d'évaluation lors des périodes en entreprises
- Sur la phase 3 – Préparation au contrat de professionnalisation : Proposer un accompagnement collectif et individuel des candidats issus d'ESAT, en lien avec l'ESAT et les entreprises (candidature, préparation, entretiens,...) + Estimation du temps d'accompagnement de l'OA par candidat.
- Sur la phase 4 – Intégration en magasin : Participer à la contractualisation des interventions ESAT/OA lors des accompagnements en magasin et appui à l'entreprise sur le portage du projet + Estimation du temps d'accompagnement de l'OA par candidat.
- Sur la phase 5 – Accompagnement en magasin par l'OA : Proposer une méthodologie quant à la constitution des groupes de formation, le choix des formations visées en contrat de professionnalisation et définir les temps d'intervention en magasin (formation tuteur ; accompagnement alternant ; ...) et ce pendant et à l'issue du contrat + Estimation du temps d'accompagnement de l'OA par candidat tout au long du parcours de professionnalisation

2.2. Bénéficiaires

24 parcours, soit 24 contrats de professionnalisation à destination de personnes en situation de handicap issues d'ESAT (ou inscrites sur liste d'attente d'ESAT), principalement des participants ayant un bas niveau de qualification. Plusieurs groupes de formation pourront être constitués. Engagement des parcours jusqu'au 31/12/2018 et réalisation des actions jusqu'au 30/06/2019.

2.3. Zone géographique

1 région identifiée : Hauts de France – 5 départements : l'Aisne, le Nord, l'Oise, le Pas-de-Calais et la Somme – 7 894 établissements adhérents au Forco, plus de 4 500 contrats en alternance réalisés en 2016 (Données Forco et Observatoire du commerce).

La région se caractérise par le regroupement de décisions et centrales d'achats d'un grand nombre d'enseignes historiques (commerce à prédominance alimentaire, bricolage, commerces de détail non alimentaires, commerce succursaliste de l'habillement, commerce à distance).

La mobilisation des entreprises sera assurée par le Forco, appuyé par le prestataire retenu.

3. MODALITES DE SELECTION DES OFFRES

Les réponses recevables seront instruites par le Forco. Toute réponse au présent appel à propositions sera considérée comme un engagement sur les modalités techniques et collaboratives spécifiées.

Pour que la proposition soit éligible, l'organisme de formation sera dûment déclaré et devra posséder un numéro de déclaration d'activité actif. De plus, l'organisme de formation devra être enregistré sur Data Dock et référencé sur le catalogue du FORCO

La sélection des prestataires se fera au regard des éléments suivants :

- Le respect du présent cahier des charges,
- La clarté de la proposition et sa pertinence au regard des deux phases présentés : formation et accompagnement,
- La pédagogie proposée dans le parcours et les outils mis à disposition des stagiaires,
- L'expérience de l'organisme de formation et/ou de ses intervenants en direction du public demandeur d'emploi et/ou salarié,
- Pour les organismes de formation déjà intervenus sur des dispositifs Forco : l'antériorité concernant le respect des procédures, des supports, des délais administratifs et des taux de placement en emploi, seront pris en compte dans la sélection,
- Les modalités d'accompagnement vers l'emploi /l'alternance et de suivi de l'accès à l'emploi/alternance par bénéficiaire (capacité de reporting à l'issue de la formation, à 3 mois, à 6 mois),
- L'accueil en formation de personnes en situation de handicap (accessibilité de l'organisme de formation, pédagogie adaptée, ...),
- Le réseau d'entreprises et d'ESAT mobilisables,
- Les moyens de communication mis en œuvre,
- Le coût de la prestation en regard des objectifs et des moyens prévus,
- La qualité des prestations en adéquation avec les objectifs, la demande et le contexte,
- Les liens avec les partenaires de l'emploi : Pôle emploi, Cap emploi, ...
- La capacité à gérer des dispositifs bénéficiant de cofinancements (européens, régionaux...) et à respecter leurs exigences.

Chaque proposition détaillée devra comporter les informations ci-dessous :

- Présentation de la structure, de ses atouts, des prestations de même nature déjà réalisées, et des résultats obtenus,
- Les moyens humains mobilisés (expérience métier des formateurs, et connaissance du public), dont la désignation d'un référent administratif unique, et d'un coordinateur pédagogique unique pour l'opération (joindre le CV des intervenants pour chaque module),
- Les solutions matérielles et logistiques envisagées pour la réalisation des actions.
- Les engagements pris pour atteindre les objectifs fixés,
- Un devis détaillé de la prestation proposée avec le détail des coûts et les modes de calcul pour chaque prestation.

Le Forco n'est engagé qu'après signature de la convention par l'ensemble des parties.

4. CALENDRIER

Date limite d'envoi des propositions : **14 août 2018**

Période de sélection des organismes de formation : **16 et 17 août 2018**

Audition des OF pressentis : **fin août 2018**

Réponse à l'OF sélectionné, au plus tard le : **fin août 2018**

Période d'engagement et de démarrage des actions de formation : **Engagement des parcours jusqu'au 31/12/2018 et réalisation des actions jusqu'au 30/06/2019. Démarrage des actions de formation fin 2018.**

Les propositions doivent être envoyées sous format électronique (ne pas dépasser 10 Mo) à :

Emilie VANHOUCHE: evanhoucke@forco.org

Pauline CHEMINADE-HIBERTY: phiberty@forco.org

Un accusé de réception vous sera adressé par mail.

Les propositions qui ne répondront pas à l'ensemble des exigences seront rejetées pour ce motif.

5. CONDITIONS FINANCIERES, CONVENTIONNEMENT ET OBLIGATIONS

Cet appel à propositions est mis en place dans le cadre d'une expérimentation territoriale financée par le FPSPP, cofinancier des coûts pédagogiques du parcours de pré-qualification et de l'accompagnement avant, pendant et après le contrat de professionnalisation.

Avant le démarrage des actions, une convention sera signée entre l'organisme de formation retenu et le Forco. Cette convention, précisera les modalités de partenariat et mentionnera également les règles de gestion à respecter, et engagera l'organisme de formation à se soumettre à tout audit qualité ou de contrôle et à participer aux bilans de l'action.

Les logos des financeurs devront figurer sur tous les documents et supports utilisés.